Séance du 26 juin 2023

Date de convocation : le 14 juin 2023

Présents:

Messieurs Patrice BERGEON, Alain GENDRY, Serge SAVIN, Juan Maria DIAZ de CERIO, Aurélien DANO et David CAILLON

Mesdames Sandra MARTIN, Marlène MARTINEAU, Michèle DORET et Marie PELTIER

Absent(s) excusé(s): Monsieur David CAILLON (bon pour pouvoir à Patrice BERGEON)

Absent(s):

Monsieur Juan-Maria DIAZ de CERIO a été nommé(e) secrétaire de la séance

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier compte-rendu

Logement:

logement 39 rue Jacques du Fouilloux Travaux de réfection de peinture

Monsieur le Maire propose la visite du logement du 39 rue Jacques du Fouilloux en début de conseil. Suite à cette visite, il s'avère que deux chambres à l'étage nécessitent des travaux de peinture et tapisseries.Le conseil donne son accord pour effectuer les travaux et faire établir un devis.

Logement: logement 39 rue Jacques du Fouilloux Conditions du prochain bail

Étant donné le calendrier prévu pour les futurs travaux de l'accueil loisir sur l'ancien site de l'école communale par la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine et des besoins en bâtiments et l'exercice de cette compétence, Monsieur Le Maire propose de ne pas inclure lors du prochain bail la cour ainsi que le garage sur la parcelle cadastrée B 601. Le futur locataire aura cependant toujours la possibilité d'accéder à son logement et à la dépendance abritant la cuve à fioul par la cour.

De nouvelles délimitations seront définies lorsque les travaux de l'accueil de loisirs seront terminés.

Il est également prévu de ne pas augmenter le montant du loyer, si ce n'est que par l'actualisation de l'indice de loyer.

Éclairage public : retour accord de subvention

Monsieur le Maire porte à connaissance, que suite au choix de changer les derniers candélabres pour des luminaires à leds moins énergivores, le SIEDS a accepté la demande de subvention pour cette opération, à hauteur de 70 %.

Défibrillateur : Proposition commerciale pour le contrat d'entretien

Monsieur le maire rappelle que la commune fait entretenir son défibrillateur par la société D-Sécurité Groupe. Le contrat de maintenance est annuel et est renouvelé chaque année après signature d'un devis d'actualisation. Le montant de la prestation de maintenance s'élève à 285,60 euros pour l'année.

La commune a reçu un devis d'un autre prestataire, D+ Services d'un montant de 114 euros, pour les mêmes conditions de prestations.

Il est donc proposé de dénoncer le contrat avec D-Sécurité Groupe et de contractualiser avec D+ Services.

Après délibération, le conseil municipal accepte de :

- dénoncer le contrat avec D-Sécurité Groupe ;
- de contractualiser avec D+ Services pour la maintenance du défibrillateur

et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférant.

13 juillet : préparation du feu d'artifice

Monsieur le Maire fait part au Conseil que les réunions se sont déroulées comme ces dernières années avec les représentants des communes voisines, la Chapelle-Bertrand et Saurais. Il est prévu un pique-nique au terrier à 19h00 le 13 juillet, suivi d'un feu d'artifice financé par les 3 communes. Celui-ci ayant été payé l'année dernière, est stocké car non utilisé suite à la canicule 2022. Cette année, la commune de Saurais aura la charge du pot de bienvenue. Les agents techniques de Ménigoute, Cédric et Yannick, jouissant de leur certificat de qualification en la matière ont été sollicités pour l'organisation du tir. Le rendez-vous est fixé le 13 juillet à 09h00 pour le montage des tivolis, tables et bancs, aux bénévoles.

CCPG: rapport d'activités communautaires 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prendre acte du rapport d'activités 2022 de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

Eglise: réparation horloge

Monsieur le Maire fait savoir que l'horloge de l'église est arrêtée depuis maintenant plusieurs mois. L'entreprise Gougeon, en charge de la maintenance de celle-ci, ainsi que des cloches et du mécanisme, ont fait part d'un devis d'un montant de 1 368 euros. Il est décidé de réaliser les travaux dès que possible.

Questions diverses:

- Association Loisirs Sportifs:

Monsieur le Maire fait savoir que suite au manque de pratiquantes de la discipline, le club de gym volontaire a décidé de cesser ses activités à la salle polyvalente. La demande de subvention qui avait été sollicitée est donc caduque.

- Repas communal:

Monsieur Gendry, Alain, premier adjoint, demande si le repas communal est reconduit cette année. Malgré la faible participation des habitants lors de la dernière édition, il a été décidé de maintenir le repas. La date du 16 septembre est arrêtée. Monsieur le Maire est chargé de chercher un prestataire pour le repas.

	,		. ,	`	221 22
ום	séance	ACT.		2	7 Kh()()
∟u	3Cance	CJL	10 100	ч	231100

Le Maire Le Secrétaire

Patrice BERGEON Juan Maria DIAZ de CERIO